

des Princes &c. Fevrier 1763. 103
intervalle. Elles ont aussi statué qu'on présenteroit leurs remerciemens au Maréchal Comte de la Lippe, qui s'est comporté avec tant d'honneur à la tête des troupes Angloises en Portugal.

Depuis ce jour il ne s'est rien passé d'intéressant au Parlement. Il s'est séparé le 21. pour ne se rassembler que le 17. Janvier; on y avoit arrêté quelques jours auparavant, que les Traités de subsides ordinaires ne seroient plus renouvelés entre l'Angleterre & le Landgrave de Hesse-Cassel, le Duc de Brunswick-Wolfenbüttel, le Duc de Saxe-Gotha, & les autres Alliés du Roi en Allemagne; mais qu'on pourroit bien leur fournir un subside Parlementaire en indemnité des dommages que leurs Etats ont essuyés durant la guerre.

Quant au Traité de Paix définitif, qui occupe la Cour, elle a envoyé au Duc de Bedford à Paris des instructions sur des points qui y demandoient de l'éclaircissement. Le Duc de Nivernois en a vu le contenu, & Mr. Hans Stanley, ci-devant Ministre Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à la Cour de France, est parti de Londres pour Paris le 29. Décembre, chargé d'une commission importante relative à ce Traité. Le Roi l'avoit nommé depuis peu Secrétaire de la guerre à la place de Mr. Charles Townshend, & aussi Membre de son Conseil Privé.

On se persuade qu'il entre dans sa commission, des articles tendans pareillement à la Paix entre les Cours de Vienne & de Berlin, seuls motifs en apparence qui retardent la conclusion du Traité définitif. Aussi est-il question aujourd'hui de nouvelles alliances qui ont pour objet
d'accélérer